



MÉMOIRE CONJOINT

ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD
ET
TABLE DE QUARTIER DE MONTRÉAL-NORD

Présenté dans le cadre de la consultation du gouvernement du Québec en vue de l'élaboration du quatrième plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

30 juin 2023

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire exécutif	3
Introduction.....	3
BUT DU MÉMOIRE.....	6
LE « RÉFLEXE MONTRÉAL-NORD » ET L'IMPORTANCE D'UN CADRAGE TERRITORIAL.....	7
UNE « NOUVELLE DONNE » POUR MONTRÉAL-NORD.....	8
CINQ DIMENSIONS SECTORIELLES IDENTIFIÉES PAR LE GOUVERNEMENT	9
MESURES DE MITIGATION POUR CONTRER LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE À MONTRÉAL-NORD.....	14
CONCLUSION ET SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS.....	20
ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD	24
TABLE DE QUARTIER DE MONTRÉAL-NORD.....	25
LISTE DES RÉFÉRENCES.....	26
ANNEXE.....	26

Sommaire exécutif

Introduction

L'arrondissement de Montréal-Nord et la Table de quartier de Montréal-Nord déposent le présent mémoire dans le cadre de la consultation gouvernementale en vue du plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans ce mémoire, nous présentons, dans un premier temps, un ensemble de données qui illustrent à quel point Montréal-Nord est un territoire fragilisé sur quatre des cinq dimensions de la consultation proposées par le gouvernement. Dans un deuxième temps, nous recommandons un ensemble de mesures structurantes pour transformer cette réalité de façon durable.

Objectif du mémoire

L'objectif du mémoire conjoint entre l'arrondissement de Montréal-Nord et la Table de quartier de Montréal-Nord est de mettre en lumière les particularités de la population de Montréal-Nord en lien avec les besoins criants devant être pris en compte sur le long terme par le gouvernement du Québec, notamment les besoins liés à la bonification de l'offre de services collectifs et aux investissements publics à portée structurante.

Attentes envers le gouvernement du Québec

Montréal-Nord cumule de nombreux indicateurs précurseurs et retardataires en matière de santé de sa population. Ces « écarts de santé systématiques entre les individus », selon leur statut socio-économique, ont révélé la grande fragilité de la population de ce territoire lors de la crise de COVID-19 alors que Montréal-Nord a été l'épicentre de cette épidémie à Montréal pendant de longues périodes.

A ces inégalités sociales de santé s'ajoutent aussi des déficits en matière d'espaces verts, d'équipements collectifs de services à la population et de financement public des organismes communautaires oeuvrant auprès de cette population fragilisée, notamment en sécurité alimentaire, en intégration des personnes immigrantes et demandeurs d'asile, en réussite éducative, en prévention de la délinquance chez les jeunes, en sécurité urbaine, etc.

Ce portrait peu reluisant nous permet d'affirmer que Montréal-Nord constitue un territoire d'intervention prioritaire pour un projet pilote dans la région de Montréal et au Québec. Le futur plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est une opportunité pour le gouvernement du Québec de soutenir ce plan global grâce à un fonds spécial pour mettre en oeuvre des actions significatives, structurantes et durables en matière de revitalisation urbaine et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, lesquelles sont déjà identifiées dans les différents plans d'action et stratégiques qui font consensus auprès de la population, des institutions publiques et des milieux communautaires, culturels et sportifs.

Principales recommandations du mémoire

Mesures phares

- 1) Un fonds spécial Montréal-Nord pour notre arrondissement
- 2) Une cellule interministérielle de travail
- 3) Contribuer de manière significative à la réalisation du Plan de développement social de Montréal-Nord 2021-2026

Mesures spécifiques

- 1) Renforcer le financement et accroître la diversité et les capacités organisationnelles des organismes communautaires locaux.
- 2) Soutenir :
 - le financement à la mission des organismes voués aux femmes de Montréal-Nord ;
 - la mise en place de services spécialisés pour jeunes filles et jeunes hommes sous l'angle de l'intervention interculturelle pour contrer la violence dans les relations intimes chez les jeunes ;
 - la mise en place de services spécialisés pour hommes ayant des comportements violents ;
 - la formation continue auprès de la communauté et des intervenants sur les aspects juridiques de la violence conjugale et des lois sur l'immigration.
- 3) Soutenir des mesures spécifiques qui seront contenues dans le Plan d'action collectif pour les aînés de Montréal-Nord prévu à l'automne 2023
- 4) Agir sur les environnements propices à l'amélioration de la qualité de vie de la population en appuyant et en finançant adéquatement le Plan de développement social de Montréal-Nord 2021-26.
- 5) Assurer une sécurité urbaine pour tous les résidents et résidentes du territoire en agissant de façon stratégique au niveau de la prévention.
- 6) Contribuer à l'inclusion sociale, à la maîtrise du français et à l'appropriation de la culture, ainsi qu'à la participation civique des Nord-montréalais et Nord-montréalaises.
- 7) Améliorer le cadre urbain de vie.
- 8) Accompagner les jeunes en situation de vulnérabilité par différentes actions.
- 9) Consolider, sur un horizon de cinq ans, le financement de projets à vocation sociale, économique, sportive et culturelle.
- 10) Investir dans des projets visant l'inclusion socioéconomique des résidentes et résidents en favorisant l'accès à l'emploi par une offre de formation et de conditions de formation qui favorisent la participation, en stimulant l'entrepreneuriat des personnes issues des différentes communautés culturelles (particulièrement les femmes et les jeunes), et en soutenant la création d'entreprises locales avec de l'aide au prédémarrage et au démarrage d'entreprise.
- 11) Soutenir les recommandations proposées par le Collectif de lutte contre la pauvreté. Ces dernières, à portée générale, visent la mise en place de grandes mesures pour l'ensemble des populations vulnérables et des territoires sensibles du Québec.

Cadre et objectifs de la consultation

Du 18 avril au 30 juin 2023, le gouvernement du Québec a mené une consultation publique en vue d'élaborer le quatrième plan gouvernemental de lutte visant à contrer la pauvreté et l'exclusion sociale, lequel doit être déposé en 2024.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, laquelle est entrée en vigueur en mars 2002.

Rappelons que le premier plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion du gouvernement du Québec a été déposé le 2 avril 2004. Depuis, un ensemble diversifié de mesures, de programmes et de financements ont tenté de réduire les inégalités sociales et de renverser les mécanismes d'appauvrissement. Après 20 ans, même si des avancées sont notables, force est de constater que les défis visant à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale furent nombreux. Notons qu'au fil des deux dernières décennies, nous observons à Montréal-Nord un appauvrissement de la population, ainsi que l'apparition et le renforcement de défis liés à l'exclusion sociale et économique.

En 2023, la conjoncture laisse place à une réalité fort différente de celle en place au moment de la préparation et de l'adoption de la Loi 112 (aujourd'hui L.R.Q., chapitre L-7). Le quatrième plan de lutte visant à contrer la pauvreté et l'exclusion sociale – en tant que premier exercice du gouvernement de François Legault – s'inscrit dans l'après-pandémie, laquelle a refaçonné la « normalité » au Québec.

Non seulement la COVID-19 a révélé une vulnérabilité sociale et territoriale déjà présente, mais elle a renforcé cette situation à Montréal-Nord. De plus, les mesures pour contrer la pandémie ont été à la source du dérèglement économique qui s'est traduit par une situation inflationniste suivie du ralentissement de la croissance de l'économie québécoise. Si la situation inflationniste et le ralentissement affectent l'ensemble de la population québécoise, les communautés vulnérables de Montréal-Nord sont touchées avec plus de vigueur.

Dans notre arrondissement, les pressions sur les personnes en situation de vulnérabilité n'ont pas cessé de croître au fil des trois dernières années. Notons que les mesures positives de santé publique et les investissements à court terme du gouvernement pour contrer les impacts de la pandémie sur les populations les plus vulnérables et les organismes communautaires sont épuisés ou échus. Depuis la fin de la pandémie, les personnes en situation de vulnérabilité le demeurent ou peinent à s'en sortir. Les organismes communautaires, quant à eux, retrouvent avec difficulté une situation qui

indiquait déjà un sous-financement de leur mission. La mise en place de mesures plus structurelles est donc requise pour freiner la détérioration de cette situation.

La consultation amorcée par le gouvernement du Québec est à point nommé. Pour le gouvernement, il est crucial d'être au fait des besoins des milieux pour mieux agir en soutien aux actrices et acteurs locaux. Ces derniers - groupes communautaires et instances municipales - sont proches et à l'écoute des réalités vécues par les communautés vulnérables. Entendre la voix de ces porte-paroles et relayeurs d'information est essentiel afin de bien cerner les caractéristiques de la nouvelle « normalité » et de doter le quatrième plan d'action de modalités de collaboration et de ressources à la hauteur des enjeux constatés.

Dans cette perspective, l'appel à consultation propose cinq thématiques sectorielles auxquelles nous avons répondu avec l'espoir d'être entendus lors des rencontres thématiques prévues à l'automne de cette année. Les thématiques de la consultation portent sur des dimensions clés pour le développement de notre territoire :

- **Revenus et emploi** : une dimension centrée sur une économie en contexte de transition énergétique ;
- **Éducation, famille et personnes aînées** : une dimension socio-démographique rendant compte d'une nouvelle dynamique populationnelle ;
- **Besoins essentiels** : une dimension vouée au développement social sous tous ses aspects ;
- **Proximité et inclusion sociale** : une dimension centrée sur le vivre-ensemble en matière de justice sociale et environnementale où les services gouvernementaux et la participation citoyenne représentent des éléments clés de la transition à mettre en œuvre ;
- **Premières Nations et Inuits** : une dimension en phase avec le processus national de réconciliation.

Nous allons développer ces thématiques sectorielles en fonction des caractéristiques qui rendent très spécifiques - tant à l'échelle de la métropole que du Québec - la réalité de notre arrondissement. Nous les reprenons en tenant compte de l'échelle territoriale concernée, soit l'arrondissement de Montréal-Nord et l'Est de Montréal, et de la posture d'analyse différenciée selon le sexe dans une perspective intersectionnelle (ADS+), utilisée

par la Ville de Montréal pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes et les femmes entre elles.

But du mémoire

L'objectif du mémoire conjoint entre l'arrondissement de Montréal-Nord et la Table de quartier de Montréal-Nord est de mettre en lumière les particularités de la population de Montréal-Nord en lien avec les besoins criants devant être pris en compte sur le long terme par le gouvernement du Québec, notamment les besoins liés à la bonification de l'offre de services collectifs et aux investissements publics à portée structurante.

Pour combler le déficit d'attention constaté à l'égard de Montréal-Nord, un « réflexe Montréal-Nord » et une « nouvelle donne » sont requis. Les attentions diligentées et vigilantes envers notre arrondissement ne relèvent ni d'une faveur, ni de l'apitoiement, mais d'une montée en équité territoriale. Ces attentions – compensatrices en raison de l'inaction historique – sont incontournables en vue de réduire, de manière rapide et significative, les inégalités socioéconomiques à l'œuvre dans l'Est de Montréal et, plus spécifiquement, dans notre arrondissement. Il s'agit d'intervenir de façon exemplaire, d'une part pour favoriser une intégration sociale, politique, culturelle et économique réussie et décente de nos populations vulnérables, mais aussi pour combler l'iniquité territoriale avec Montréal et le reste du Québec.

Le réflexe Montréal-Nord et sa nouvelle donne viseront à faire de notre « arrondissement vulnérable » un partenaire de premier plan auprès du gouvernement du Québec dans sa volonté de lutter avec diligence, efficacité et pertinence contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour faire de l'Est de Montréal et de notre arrondissement des territoires d'avenir pour le développement socioéconomique de notre métropole et du Québec.

Le « réflexe Montréal-Nord » et l'importance d'un cadrage territorial

L'idée d'un « réflexe Montréal-Nord » a été proposée par madame Chantal Rouleau, alors qu'elle était ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal. Dans un entretien avec le *Journal Métro*, elle indiquait, en novembre 2020¹: « Ce qu'on vit à Montréal-Nord, c'est une situation qui est totalement inacceptable. »

¹ Référence : [Québec veut développer un «réflexe Montréal-Nord»](#)

Pour remédier à cette situation, elle invitait son gouvernement à agir avec agilité et promptitude afin de faciliter l'octroi rapide de financements adéquats sur des dimensions clés pour le développement social et le développement économique.

Le réflexe Montréal-Nord repose sur une approche territoriale où une action ciblée et proactive du gouvernement est requise non seulement pour Montréal-Nord, mais aussi pour d'autres territoires vulnérables au Québec. Cette approche pourrait s'opérer concrètement par la mise en place d'un fonds spécial d'investissement. La nouveauté de cette initiative permettrait de combiner des finalités sociales et économiques. En effet, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation gère des fonds d'investissement qui ont pour objectif la diversification économique d'un territoire donné. Il s'agirait de modifier légèrement ce type de fonds afin de lui donner une portée sociale, économique et environnementale.

Nous croyons qu'agir « pour » la population de Montréal-Nord nécessite une nouvelle mobilisation de ses forces motrices, issues de l'administration municipale et de la société civile, autour d'une « cellule de travail interministérielle », sous la direction du ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal. Cette démarche permettrait au gouvernement d'expérimenter un modèle performant en matière de lutte aux inégalités socio-économiques à l'échelle d'un territoire spécifique ; un modèle qui pourra être utilisé par d'autres milieux montréalais ou québécois répondant aux mêmes caractéristiques que Montréal-Nord.

Une « nouvelle donne » pour Montréal-Nord

Avoir le réflexe d'une attention particulière pour Montréal-Nord demande une nouvelle posture de travail entre le gouvernement du Québec et les territoires vulnérables. La collaboration, l'écoute active, le respect et la confiance seront au cœur de la nouvelle dynamique à instaurer. Cette dernière repose sur une prise de conscience que Montréal-Nord et l'Est de Montréal constituent un territoire d'avenir important pour appuyer le développement de la grande région de Montréal, ainsi que pour relever les défis que représente la transition vers un Québec sans pauvreté, inclusif et respectueux de l'environnement.

À cette fin, il importe de mettre à la disposition de notre arrondissement, de façon concertée avec les représentantes et représentants des forces vives locales, un panier de mesures fortes et structurantes pour contrer les processus et les dynamiques de dévitalisation territoriale, de désaffiliation sociale et de dérèglement climatique qui font de Montréal-Nord un territoire vulnérable.

Cet ensemble de mesures nécessite d'allouer un fonds spécial dédié à l'arrondissement de Montréal-Nord pour faciliter le déploiement des actions de revitalisation et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale identifiées dans les différents plans d'action, annonces ou programmes spéciaux à la disposition de notre arrondissement et de l'Est de Montréal :

- Plan de développement social de Montréal-Nord 2021-2026 ;
- Plan stratégique 2016-2025 Oser ensemble Montréal-Nord ;
- Plan d'action collectif Priorité Jeunesse 2017-2027 de Montréal-Nord ;
- Plan de développement culturel de Montréal-Nord 2021-2025 ;
- Plan d'aménagement du Nord-Est de Montréal-Nord 2017-2027 ;
- Plan collectif de développement économique de Montréal-Nord 2018-2023 – Prospérer ensemble ;
- Plan d'action collectif Priorité Habitation pour un Montréal-Nord inclusif 2022-2032 ;
- Déclaration du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour revitaliser l'Est de Montréal² et engagement du gouvernement pour des milieux de vie attractifs pour l'Est de Montréal³.

Enfin, la nouvelle donne requise par Montréal-Nord, de même qu'un panier de mesures ciblées, adaptées et structurelles pour notre arrondissement et l'Est de Montréal, s'inscrivent parfaitement dans la finalité et dans les paramètres de la Loi visant à contrer la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec.

Cinq dimensions sectorielles identifiées par le gouvernement

Dans un premier temps, nous présentons un ensemble de données qui illustrent à quel point Montréal-Nord est un territoire fragilisé sur quatre des cinq dimensions de la consultation. Dans un deuxième temps, nous indiquerons un ensemble de mesures pour transformer cette réalité.

Portrait d'un arrondissement fragilisé

➤ Revenus et emploi

Une dimension centrée sur une économie en contexte de transition énergétique.

² Voir : [Déclaration du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour revitaliser l'Est de Montréal.](#)

³ Concernant cette mesure, voir : [S'engager pour des milieux de vie attractifs dans l'Est : mesure d'aide financière de 23 M\\$](#)

- La proportion de la population âgée de 18 à 64 ans en situation de faible revenu de l'arrondissement de Montréal-Nord s'élève à 17,3 % en 2021.
- En 2021, 34 % de la population de l'arrondissement de Montréal-Nord reçoit des transferts gouvernementaux comparativement à 20,2 % pour celle de la Ville de Montréal. Ces données placent Montréal-Nord au 1^{er} rang des 19 arrondissements.
- Le taux d'activité de la population de 15 ans et plus à Montréal-Nord, en 2021, est de 59,8 %, comparativement à 66 % pour la Ville de Montréal. Malgré cet écart, le taux d'activité a progressé de 3,7 points de pourcentage depuis le recensement de 2016.
- Le taux d'emploi de la population de 15 ans et plus, en 2021, s'élève à 52,9 %, comparativement à 61,8 % pour la Ville de Montréal.
- Le taux de chômage en 2021 est de 11,5 % contre 10,3 % pour la Ville de Montréal.
- Le nombre d'emplois offerts sur le territoire a diminué de 5,7 % entre 2006 et 2016.
- En 2016, les trois secteurs d'emplois regroupant environ 40 % de l'offre sur le territoire sont dans les secteurs du commerce de détail, des soins de santé et de l'assistance sociale.

> Éducation, famille et personnes aînées

Cette dimension socio démographique rend compte d'une nouvelle dynamique populationnelle.

- La population de l'arrondissement de Montréal-Nord a augmenté de 5 % entre 2016 et 2021 (soit 4 237 personnes de plus, passant de 84 234 à 88 471 habitantes et habitants), alors que la population de Montréal a augmenté de 3,4 %.
- L'arrondissement compte la proportion la plus élevée de familles avec enfants avec 73,9 % contre 61,8 % pour Montréal en 2021.
- La population de l'arrondissement de Montréal-Nord en 2021 est composée à 39,3 % de personnes immigrantes (soit 33 610 au total – en augmentation de 13,6 % depuis 2016), dont 5 935 sont des réfugiés (en augmentation de 14,5 % depuis 2016).
- 57,4 % de la population de Montréal-Nord s'identifie à une minorité visible comparativement à 38,8 % à Montréal. Montréal-Nord est 2^e rang sur 19 arrondissements pour la part de minorités visibles. Ces groupes sont plus susceptibles d'être exposées aux phénomènes de discrimination et d'exclusion.
- La proportion de familles monoparentales à Montréal-Nord est de 31,6 % comparativement à 20,9 % à Montréal. Ces familles, qui ont majoritairement

pour parents une femme à leur tête, sont plus exposées à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

- Le nombre de ménages composés d'une seule personne est plus élevé à Montréal-Nord qu'à Montréal (41,8 % contre 36,7 %).
- L'arrondissement compte plus de personnes âgées de 65 ans et plus que Montréal en 2021 (38,2 % contre 32,1 %).
- L'arrondissement compte sur une population moins scolarisée que celle de la Ville de Montréal. En 2021 : 21,9 % ne détiennent aucun diplôme universitaire contre 10 % à Montréal ; 22,3 % à Montréal-Nord ont un diplôme universitaire contre 48,8 % à Montréal. Parmi les déterminants de la réussite éducative, nous savons que la famille exerce une grande influence. L'absence de diplôme des adultes responsables ainsi que la pauvreté contribuent au décrochage scolaire. Fait positif : le nombre de diplômés universitaires a augmenté de 7,3 points de pourcentage depuis le recensement de 2016.
- Au cours des deux dernières années, les écoles de l'arrondissement ont vu le nombre d'élèves de classes d'accueil du primaire et du secondaire augmenter de façon considérable, confirmant le rôle clé joué par Montréal-Nord dans l'intégration des nouveaux immigrants. Ainsi, en une année, le nombre d'élèves en classe d'accueil a doublé. On comptait 53 classes de 12 élèves (total de 636 élèves) en septembre 2022, et on prévoit 65 classes de 19 élèves (1235 élèves) en septembre 2023.
- Les jeunes filles de moins de 25 ans composent 36 % des victimes féminines, alors qu'elles ne désignent que 16,5 % des femmes de l'arrondissement.
- Les jeunes garçons de moins de 25 ans composent 34 % des victimes masculines, alors qu'ils ne désignent que 18 % des hommes de l'arrondissement.
- Les voies de fait constituent la forme de violence familiale la plus commune.
- Selon le Portrait de la violence commise et subie chez les jeunes de Montréal-Nord (CIPC, 2020), l'effritement du sentiment de sécurité au sein de la population se traduit par : - un manque de confiance dans les figures d'autorité, -un rapport difficile avec la police, -une préoccupation des citoyen.es, des intervenants et de l'Arrondissement quant à l'usage des armes à feu, -un sentiment partagé d'un manque d'espace pour les jeunes

➤ **Besoins essentiels**

Une dimension vouée au développement social sous toutes ses formes.

- La situation particulière de Montréal-Nord, en réponse aux besoins de sa population et à la recommandation du rapport d'enquête du coroner André Perreault sur la mort du jeune Fredy Villanueva, en 2008, indiquait l'importance pour le territoire de se doter d'un plan d'action particulier relatif à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des personnes et des communautés de Montréal-Nord. La communauté de Montréal-Nord s'est mobilisée – à savoir l'administration municipale, les organisations communautaires, les institutions publiques, les citoyennes et citoyens – pour se doter de nombreux outils et mesures pour agir. Les différents projets et les activités à déployer nécessitent d'obtenir un soutien gouvernemental accru, notamment pour déployer des plans qui ont été conçus par les organisations communautaires, les institutions publiques, parfois les milieux économiques et les administrations municipales (Montréal-Nord et les services centraux de la Ville de Montréal).
- La population de l'arrondissement de Montréal-Nord est composée à 71,6 % de locataires, et 24,6 % des ménages locataires consacrent 30 % et plus de leur revenu aux frais de logement, alors que 18,6 % des ménages locataires ont des besoins impérieux en matière de logement.

➤ **Proximité et inclusion sociale**

Une dimension centrée sur le vivre-ensemble en matière de justice sociale et environnementale où les services gouvernementaux et la participation citoyenne représentent des éléments clés de la transition à mettre en œuvre.

- Les inégalités sociales de santé vécues par la population de Montréal-Nord ont amplifié l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le territoire nord-montréalais et ses effets sociaux post pandémiques, caractérisés notamment par l'exacerbation des problématiques de violence chez les jeunes et de violence conjugale, dont les femmes sont majoritairement victimes.
- L'arrondissement de Montréal-Nord s'est doté d'un Plan d'action collectif en matière de violence conjugale et de violence dans les relations intimes chez les jeunes à Montréal-Nord 2022-2027, alors que les taux de victimes de violence conjugale par 1 000 habitants du poste de quartier 39 de Montréal-Nord restent parmi les plus élevés du territoire (2^e rang) et que la sortie des situations de

violence conjugale, qui touchent toutes les classes sociales, peut être entravée par les phénomènes de pauvreté, de crise du logement et d'exclusion sociale.

- L'arrondissement de Montréal-Nord a été identifié comme territoire prioritaire d'intervention auprès des jeunes (au 2^e rang) par la Ville de Montréal dans son programme Prévention Montréal 2023-2025, notamment sur la base du nombre de jeunes de moins de 30 ans impliqués dans un crime violent et du nombre d'événements criminels recensés de 2015 à 2020.
- L'arrondissement de Montréal-Nord a été identifié par l'Indice d'équité des milieux de vie de la Ville de Montréal comme l'un des trois milieux témoins prioritaires de son nouveau programme Quartier inclusifs et résilients 2030, parce que ceux-ci cumulent les plus grands indices de vulnérabilité quant à l'ampleur de leurs besoins en matière de pauvreté, d'enclavement, d'insécurité, de manque d'accès aux services, d'insalubrité, d'ilots de chaleur et de dévitalisation commerciale.
- Même si Montréal-Nord est plus éloigné du centre-ville, il y a une présence de plus en plus marquée de personnes en situation d'itinérance (PSI) sur son territoire, ce qui a mené à la mise en place d'une Table de concertation en itinérance. Les organismes communautaires nord-montréalais en itinérance ont également besoin de soutien pour répondre aux besoins de ce segment de la population qui se situe en marge des réseaux formels de services de santé et de services sociaux. L'itinérance, qui relève des responsabilités du gouvernement du Québec, s'est accentuée sur le territoire nord-montréalais depuis la pandémie.
- Parmi les barrières transversales à l'inclusion, notons qu'une grande partie des citoyennes et citoyens n'ont pas accès à l'information sur les programmes et les mesures de soutien qui leur sont offerts. Parmi les causes, nous constatons la barrière de la langue, la fracture numérique, la littératie en général, ainsi que la littératie numérique et financière.
- L'enclavement du territoire, un accès réduit au réseau de transport collectif (en comparaison avec les quartiers centraux de Montréal) ainsi qu'un environnement hostile pour les piétons et les cyclistes sont aussi des barrières transversales à l'inclusion, et sont des obstacles majeurs au développement de collectivités justes, inclusives et durables.
- La pauvreté de l'offre en espaces – qui permettent une vie de quartier et qui multiplient les occasions de rencontre – ainsi que les conditions de vie qui rendent difficile le temps de loisirs sont aussi des aspects fondamentaux à prendre en compte lorsque nous souhaitons favoriser l'inclusion sociale.

➤ **Premières Nations et Inuits**

Cette dimension, en phase avec le processus national de réconciliation, demande à tout territoire de prendre en considération la question autochtone en vue d'agir de façon positive, réactive ou préventive auprès de ces populations vulnérables.

Mesures de mitigation pour contrer la pauvreté et l'exclusion sociale à Montréal-Nord

Montréal-Nord : un territoire pilote d'intervention prioritaire pour la région montréalaise à reconnaître et à soutenir de façon spécifique dans le quatrième plan d'action visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

Le réflexe Montréal-Nord transite par un panier de mesures structurantes en vue de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Nous suggérons le financement de ces mesures à l'instar des fonds de diversification économique qui allouent, pour un territoire donné, plusieurs millions de dollars pour renforcer le développement économique par la diversification des activités et la création d'emplois.

Nous sommes convaincus que la création d'un fonds dédié à l'inclusion économique et sociale des résidentes et résidents de Montréal-Nord permettra d'œuvrer de façon proactive et efficace au développement économique et social dans une perspective d'inclusion et de respect de la diversité culturelle, source de richesse collective dans notre arrondissement. En investissant de façon structurelle dans la diversification des mesures et des actions, cela permettra de lever les différentes barrières à l'inclusion sociale et économique par la mise sur pied de projets qui auront pour finalité la lutte à l'exclusion et à la pauvreté.

La création d'un fonds dédié à notre territoire donnerait toute sa pertinence et ses capacités au réflexe Montréal-Nord, en permettant des investissements rapides et structurants dans le cadre du quatrième plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. L'octroi des fonds disponibles par le financement de projets pourrait être confié à un Comité d'investissement territorial où des représentantes et représentants de différents ministères, des administrations municipales, des institutions, des organisations communautaires ou de la société civile pourraient se charger de faire l'analyse des projets, l'octroi des sommes et le suivi des investissements. Ce fonds pourrait permettre de financer une partie des mesures structurantes identifiées dans les différents plans d'action énumérés précédemment.

Une première mesure structurante viserait à renforcer et à accroître la diversité et les capacités organisationnelles des organismes communautaires locaux. Cette mesure demanderait d'augmenter de façon significative le financement à la mission des organismes communautaires par l'entremise du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) et du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales.

Le financement à la mission du PSOC octroyé aux 15 organismes communautaires reconnus à Montréal-Nord est nettement inférieur, toutes proportions gardées, au financement octroyé dans la quasi-totalité des autres arrondissements (sauf Saint-Léonard). La moyenne du financement à la mission des organismes nord-montréalais, pour le PSOC, est de 111 403,39 \$, tandis que la moyenne montréalaise s'établit à 184 455,36 \$.

Si l'on compare le montant accordé en fonction du nombre de personnes à faible revenu dans l'arrondissement, Montréal-Nord arrive encore en fin de peloton. En effet, il existe une différence de 211 \$ entre le montant moyen par personne à faible revenu nord-montréalaise et le montant moyen par personne à faible revenu pour l'ensemble de la Ville de Montréal.

L'augmentation de la charge et la détérioration des conditions de travail induite par la pénurie de main-d'œuvre et le départ à la retraite de plusieurs travailleurs communautaires, en plus des conditions de pratique des années pandémiques particulièrement ardues sur un territoire comme Montréal-Nord, ont rendu très difficiles l'attraction et la rétention des expertises et des compétences nécessaires pour le bon fonctionnement des organisations communautaires.

Une deuxième mesure structurante viserait - en cohérence avec les consultations des pratiques sur le terrain, les recherches et les recommandations du consortium de recherche Trajetvi et du Centre de recherche et de partage des savoirs InterActions, ainsi qu'avec le Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 (axes 1, 2 et 4) et le Plan d'action collectif en matière de violence conjugale et de violence dans les relations intimes chez les jeunes à Montréal-Nord 2022-2027 (axes 2, 3 et 5) - à soutenir :

- Le financement à la mission des organismes voués aux femmes de Montréal-Nord ;
- La mise en place de services spécialisés pour jeunes filles et jeunes hommes sous l'angle de l'intervention interculturelle pour contrer la violence dans les relations intimes chez les jeunes ;

- La mise en place de services spécialisés pour hommes ayant des comportements violents ;
- La formation continue auprès de la communauté et des intervenants sur les aspects juridiques de la violence conjugale et des lois sur l'immigration.

Une troisième mesure structurante viserait à soutenir des mesures spécifiques qui seront contenues dans le Plan d'action collectif pour les aînés de Montréal-Nord prévu à l'automne 2023, dont les actions seront basées sur les consultations effectuées auprès des personnes âgées lors du Rendez-vous des aînés organisé le 31 mai dernier par l'arrondissement de Montréal-Nord, conjointement avec la Table de quartier de Montréal-Nord, le comité de réflexion sur le vieillissement de Montréal-Nord ainsi que les organismes communautaires qui desservent les personnes aînées du territoire nord-montréalais.

Une quatrième mesure structurante consisterait à agir sur les environnements propices à l'amélioration de la qualité de vie de la population. Il s'agirait d'agir de façon structurelle sur :

- L'offre des soins de santé de proximité ;
- Les saines habitudes de vie par la pratique sportive et récréative ;
- La qualité et la salubrité des logements locatifs privés.

Pour ce faire, le gouvernement devrait appuyer concrètement le Plan de développement social de Montréal-Nord. Fruit d'une réflexion citoyenne ainsi que d'une contribution des organisations communautaires et des institutions travaillant sur le territoire, ce plan concerté et entériné par les intervenantes et intervenants de notre milieu met de l'avant des projets et des actions structurantes et现实的 pour favoriser l'inclusion et la lutte contre la pauvreté. Ainsi, nous recherchons du financement pour réaliser les projets porteurs suivants qui ont pour objectif de favoriser :

- La réussite éducative ;
- La sécurité des filles, des femmes et de leurs enfants ;
- La création d'espaces de vie inclusifs, accessibles et verts ;
- L'inclusion sociale et économique ;
- L'accessibilité à une saine alimentation ;
- Les déplacements actifs et collectifs.

En plus des projets porteurs, le Plan de développement social de Montréal-Nord met de l'avant cinq actions porteuses : poursuivre le Plan d'aménagement du Nord-Est, revendiquer un revenu minimum garanti, mettre de l'avant des actions en prévention de la criminalité, renforcer la confiance entre la police et la population, ainsi que créer un centre sportif. Cette dernière action requiert, plus concrètement, un investissement de 75 millions de dollars.

Les besoins de la population de Montréal-Nord, des clubs sportifs fédérés et des organismes du milieu sont grandissants. L'enquête TOPO⁴, qui a été réalisée en 2017, démontre que les citoyennes et citoyens de Montréal-Nord n'atteignent pas les cibles en matière d'activités physiques. Il en résulte des problèmes d'obésité, d'hypertension et de diabète, des maladies du cœur ainsi que des maladies respiratoires. Il est maintenant reconnu que toutes ces maladies peuvent être en partie évitées en pratiquant régulièrement une ou des activités physiques.

Afin de pallier le déficit criant d'installations sportives et de loisirs dans l'arrondissement de Montréal-Nord, le présent projet propose la réalisation d'un centre aquatique et sportif. Il cible la reconversion de l'aréna Garon en plateaux sportifs et multifonctionnels secs ainsi que la construction d'une piscine, adjacente à l'aréna, afin de créer un pôle sportif et récréatif accessible à la population de l'arrondissement, avec une prédominance d'activités aquatiques.

Une cinquième mesure structurelle viserait à assurer une sécurité urbaine soutenue et continue en agissant aussi – et massivement – en prévention.

Une sixième mesure viserait à renforcer la cohésion sociale au sein de la collectivité de Montréal-Nord en lien avec le caractère attrayant de l'arrondissement, particulièrement pour les personnes qui demandent l'asile :

- Agir sur le sentiment de sécurité des résidentes et résidents ;
- Agir sur le vivre-ensemble en harmonie.

⁴ Voir : [Enquête topo : Portrait des jeunes montréalais de 6e année](#)

Une septième mesure viserait à contribuer spécifiquement à l'intégration sociale, à la maîtrise du français et à l'appropriation de la culture, ainsi qu'à la participation civique des personnes immigrantes, notamment les demandeuses et demandeurs d'asile (établies depuis moins de cinq ans au Québec).

Une huitième mesure structurante toucherait à l'amélioration du cadre urbain. Tel qu'indiqué par la Direction de la santé publique de Montréal dans son rapport "Pour des logements salubres et abordables" (2015), le logement est un déterminant fondamental en santé. Il est primordial de chercher à maintenir des logements de qualité et abordables pour les populations vulnérables de Montréal-Nord. Ces mesures spécifiques sont à considérer:

- Le maintien des acquis en matière de logements sociaux relativement aux conventions échues des programmes de la SCHL et de la SHQ et qui nécessite l'acquisition de certains immeubles pour éviter de les privatiser.
- L'accroissement du parc locatif social, par des acquisitions stratégiques et de nouvelles constructions
- Le financement d'un réel programme de soutien communautaire pour les organismes et gestionnaires (OBNL) de ces immeubles qui doivent composer avec diverses problématiques de santé mentale et de salubrité des logements
- Le financement d'un programme afin que l'arrondissement déploie, avec ses partenaires, une équipe dédiée en sensibilisation et en intervention directe en matière de salubrité (travail en prévention pour les inspections et de soutien communautaire);
- La mise en place d'espaces et la création de nouveaux parcs qui permettent une vie de quartier et qui multiplient les occasions de rencontre.

Une neuvième mesure viserait plus particulièrement à accompagner les jeunes en situation de vulnérabilité :

- Prévenir le décrochage scolaire ;
- Accompagner les parents ;
- Agir sur les mécanismes de transition du cycle de vie jeunesse ;
- Développer l'offre d'activités artistiques, sportives et culturelles ;
- Agir sur l'accès, le maintien et la mobilité en emploi ;
- Maintenir le financement alloué à l'émergence de l'entrepreneuriat jeunesse.

Une dixième mesure viserait à consolider, sur un horizon de cinq ans, le financement de projets à vocation sociale, économique, sportive et culturelle.

Une onzième action consisterait à investir dans des projets visant l'inclusion socioéconomique des résidentes et résidents en favorisant l'accès à l'emploi par une offre de formation et de conditions de formation qui favorisent la participation, en stimulant l'entrepreneuriat des personnes issues des différentes communautés culturelles (particulièrement les femmes et les jeunes), et en soutenant la création d'entreprises locales avec de l'aide au prédémarrage et au démarrage d'entreprise.

Enfin, rappelons les recommandations proposées par le Collectif de lutte contre la pauvreté. Ces dernières, à portée générale, visent la mise en place de grandes mesures pour l'ensemble des populations vulnérables et des territoires sensibles du Québec. Ces recommandations – qui ont une pertinence et une résonance claire pour la communauté de Montréal-Nord – sont les suivantes :

- Un soutien au revenu suffisant pour que tout le monde puisse couvrir ses besoins essentiels ;
- Des services publics universels, de qualité et accessibles ;
- La réduction des inégalités entre les riches et les pauvres ;
- Un salaire minimum qui permet de sortir de la pauvreté ;
- Une campagne de lutte contre :
 - Le racisme ;
 - Les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté.

Conclusion et synthèse des recommandations

La présentation de ce mémoire nous rappelle que malgré le fait que Montréal-Nord soit une communauté accueillante, équitable, riche de sa diversité, où l'on s'épanouit; que Montréal représente un milieu de vie innovant et créateur de richesses économiques, sociales et culturelles; Montréal-Nord, pour continuer de s'épanouir et lui permettre de contribuer à sa juste valeur au développement de Montréal, cela implique d'avoir des attentions particulières à son égard et de mobiliser les ressources à la hauteur des transformations socio-économiques requises.

La production du quatrième plan d'action pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion représente une des opportunités à la portée du gouvernement pour bien déployer un réflexe Montréal-Nord et mobiliser les ressources en nombre et en qualité adéquate pour accompagner ce réflexe d'une nouvelle donne riche de ressources agiles et structurantes.

C'est dans cette perspective, en réponse aux cinq grandes dimensions de l'appel à consultation, que nous avons présenté des données qui démontrent tant l'importance que l'urgence d'agir pour transformer notre territoire sensible en un territoire moteur du développement social, économique et culturel à Montréal.

Synthèse des recommandations

Fort de cette volonté de continuer d'appuyer et de soutenir la revitalisation de notre arrondissement, l'arrondissement Montréal-Nord et la Table de quartier de Montréal-Nord proposent un ensemble de recommandations indispensables pour changer un état de situation qui fait de Montréal-Nord un des territoires les plus vulnérables du Québec.

3 MESURES PHARES

1/ Un fonds spécial Montréal-Nord pour notre arrondissement

2/ Une cellule interministérielle de travail

3/ Contribuer de manière significative à la réalisation du Plan de développement social de Montréal-Nord 2021-2026

11 MESURES SPÉCIFIQUES

- 1.** Renforcer le financement et accroître la diversité et les capacités organisationnelles des organismes communautaires locaux.

- 2.** Soutenir :

 - a. le financement à la mission des organismes voués aux femmes de Montréal-Nord ;
 - b. la mise en place de services spécialisés pour jeunes filles et jeunes hommes sous l'angle de l'intervention interculturelle pour contrer la violence dans les relations intimes chez les jeunes ;
 - c. la mise en place de services spécialisés pour hommes ayant des comportements violents ;
 - d. la formation continue auprès de la communauté et des intervenants sur les aspects juridiques de la violence conjugale et des lois sur l'immigration.

- 3.** Soutenir des mesures spécifiques qui seront contenues dans le Plan d'action collectif pour les aînés de Montréal-Nord prévu à l'automne 2023.

- 4.** Agir sur les environnements propices à l'amélioration de la qualité de vie de la population en appuyant et en finançant adéquatement le Plan de développement social de Montréal-Nord 2021-26:

 - a. Une offre de soins de santé de proximité ;
 - b. La réalisation du centre aquatique et sportif de Montréal-Nord afin de soutenir le développement de saines habitudes de vie au sein de la population par la pratique sportive et récréative ;
 - c. La qualité et la salubrité des logements locatifs privés.

5. Assurer une sécurité urbaine pour tous les résidents et résidentes du territoire en agissant de façon stratégique au niveau de la prévention.

6. Contribuer à l'inclusion sociale, à la maîtrise du français et à l'appropriation de la culture, ainsi qu'à la participation civique des nord-montréalais et nord-montréalaises.

7. Améliorer le cadre urbain de vie par :

- a. Le maintien des acquis en matière de logements sociaux relativement aux conventions échues des programmes de la SCHL et de la SHQ et qui nécessite l'acquisition de certains immeubles pour éviter de les privatiser;
 - b. L'accroissement du parc locatif social, par des acquisitions stratégiques et de nouvelles constructions.
 - c. Le financement d'un réel programme de soutien communautaire pour les organismes et gestionnaires (OBNL) de ces immeubles qui doivent composer avec diverses problématiques de santé mentale et de salubrité des logements.
 - d. Le financement d'un programme afin que l'arrondissement déploie, avec ses partenaires, une équipe dédiée en sensibilisation et en intervention directe en matière de salubrité (travail en prévention pour les inspections et de soutien communautaire);
 - e. La mise en place d'espaces et la création de nouveaux parcs qui permettent une vie de quartier et qui multiplient les occasions de rencontre.
-

8. Accompagner les jeunes en situation de vulnérabilité par des actions visant à :

- a. Prévenir le décrochage scolaire ;
- b. Accompagner les parents ;
- c. Agir sur les mécanismes de transition du cycle de vie jeunesse ;
- d. Développer l'offre d'activités artistiques, sportives et culturelles ;
- e. Agir sur l'accès, le maintien et la mobilité en emploi ;
- f. Maintenir le financement alloué à l'émergence de l'entrepreneuriat jeunesse.

9. Consolider, sur un horizon de cinq ans, le financement de projets à vocation sociale, économique, sportive et culturelle.

10. Investir dans des projets visant l'inclusion socioéconomique des résidentes et résidents en favorisant l'accès à l'emploi par une offre de formation et de conditions de formation qui favorisent la participation, en stimulant l'entrepreneuriat des personnes issues des différentes communautés culturelles (particulièrement les femmes et les jeunes), et en soutenant la création d'entreprises locales avec de l'aide au prédémarrage et au démarrage d'entreprise.

11. Soutenir les recommandations proposées par le Collectif de lutte contre la pauvreté. Ces dernières, à portée générale, visent la mise en place de grandes mesures pour l'ensemble des populations vulnérables et des territoires sensibles du Québec. Ces recommandations – qui ont une pertinence et une résonance claire pour la communauté de Montréal-Nord – sont les suivantes :

- a. Un soutien au revenu suffisant pour que tout le monde puisse couvrir ses besoins essentiels ;
- b. Des services publics universels, de qualité et accessibles ;
- c. La réduction des inégalités entre les riches et les pauvres ;
- d. Un salaire minimum qui permet de sortir de la pauvreté ;
- e. Une campagne de lutte contre :

Le racisme et ;

Les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté

Arrondissement de Montréal-Nord

Guidé par ses valeurs organisationnelles, l'arrondissement de Montréal-Nord a pour mission première d'offrir des services accessibles, de grande qualité, à un juste coût, et ce, afin d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens et leur milieu. Cette mission, Montréal-Nord entend la réaliser avec un personnel engagé, en impliquant les citoyens, les

organismes communautaires, les institutions et les gens d'affaires dans le choix des orientations qui les concernent.

Montréal-Nord fait siennes les valeurs de la Ville de Montréal que sont l'intégrité, la loyauté et le respect. Compte tenu de ses particularités économiques, démographiques, géographiques et sociales, l'arrondissement de Montréal-Nord entend également préconiser, dans l'accomplissement de sa mission, les valeurs spécifiques suivantes : ouverture d'esprit, apprentissage continu, développement durable, rigueur et orientation client.

Montréal-Nord est un arrondissement formidable et inspirant. Pour la beauté de certains de ses lieux, bien sûr, mais surtout pour la force et la résilience de ses gens, pour la fougue de ses bâtisseurs – communautaires, institutionnels et privés – et pour la volonté collective de trouver un vivre-ensemble harmonieux.

Table de quartier de Montréal-Nord

Les trente-deux Tables de quartier de l'Île de Montréal ont comme objectif de contribuer à l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations locales. Ce sont des instances locales de concertation intersectorielles et multi-réseaux. Cela signifie qu'elles rassemblent le plus possible d'acteurs et actrices du quartier de divers horizons : des organismes communautaires, des institutions, le milieu culturel, le milieu des affaires, et, surtout, des citoyens et citoyennes.

La Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) a été créée en 2009 afin de réfléchir aux divers enjeux vécus par les citoyens et citoyennes du quartier et d'offrir des pistes de solution. Depuis une dizaine d'années, la TQMN et tous ses membres démontrent leur engagement envers l'amélioration des conditions de vie et du bien-être de la communauté de Montréal-Nord. La Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) est une table de concertation intersectorielle et multi-réseaux. Par son approche inclusive et démocratique, elle a pour mission de contribuer à l'amélioration de la qualité et des conditions de vie de la population du quartier. La Table soutient les projets significatifs des différentes organisations autour d'enjeux et d'actions priorisés sur une base collective et qui ont un effet durable sur le développement social, communautaire, environnemental et économique.

Liste des références

- Arrondissement de Montréal-Nord (2023). *Portrait sommaire de la population de Montréal-Nord*. Présentation au Comité des élus et de la haute direction de l'arrondissement de Montréal-Nord.
- Arrondissement de Montréal-Nord (2021). *Plan d'action collectif. Priorité habitation pour un Montréal-Nord inclusif : 2022-2032*.
- Arrondissement de Montréal-Nord (2016). *Plan d'action collectif. Priorité jeunesse : 2017-2027*.
- Arrondissement de Montréal-Nord (2015). *Oser Montréal-Nord. Planification stratégique 2016-2025*.
- Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (2023). *Évolution des classes d'accueil à Montréal-Nord : 2019 à 2023*. Centre international pour la prévention de la criminalité.
- Côté, M. (2023). *Portrait de la violence commise et subie par les jeunes de Montréal-Nord*.
- Ghaffari, L., J.-L. Klein, et J.-M. Fontan (2018). *Portrait de la population de l'arrondissement de Montréal-Nord*. Montréal, Recherche commandée par la Ville de Montréal – Arrondissement de Montréal-Nord.
- Gignac, C. (2023). *La justice sociale à Montréal-Nord. Comprendre les barrières à l'inclusion sociale et économique des personnes résidentes nord-montréalaises*. Montréal-Nord, Comité inclusion sociale et économique.
- Shaw, E., et P. Godin (2019). *Le financement de la mission des organismes de Montréal-Nord*. Montréal-Nord, Table de quartier de Montréal-Nord.
- Table de quartier de Montréal-Nord (2020). *Plan de développement social de Montréal-Nord 2021-2026*. Montréal-Nord.
- Table de quartier de Montréal-Nord (2019). *Livre blanc. Oser ensemble le changement*.

- Annexe -



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 27 juin 2023 Résolution: CA23 10 191

Motion du conseil d'arrondissement appuyant le dépôt d'un projet de mémoire conjoint de l'arrondissement et de la Table de quartier de Montréal-Nord dans le cadre de la consultation publique organisée par le Gouvernement du Québec en vue d'élaborer le 4e plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Il est proposé par : M. Jean Marc Poirier

appuyé par : Mme Chantal Rossi

M. Philippe Thermidor

ATTENDU QUE du 18 avril au 30 juin 2023, le gouvernement du Québec mène une consultation publique en vue d'élaborer le 4^e plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, lequel doit être déposé en 2024;

ATTENDU QUE cette démarche s'inscrit dans le cadre de la Loi visant à contrer la pauvreté et l'exclusion sociale, adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 13 décembre 2002 et entrée en vigueur le 5 mars 2003;

ATTENDU QUE depuis le dépôt le 2 avril 2004 du premier plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du gouvernement du Québec, les défis en vue de contrer la pauvreté et l'exclusion sociale demeurent préoccupants;

ATTENDU QUE lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale nécessite l'appui des gouvernements supérieurs, en particulier du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale n'est pas une responsabilité exclusive de l'Arrondissement ni de la Ville de Montréal et qu'ils ne disposent pas des ressources suffisantes pour contrer, seuls, la pauvreté et l'exclusion sociale;

ATTENDU QUE les groupes appartenant au milieu municipal et les organismes communautaires sont invités à participer à la consultation visant l'élaboration du quatrième plan d'action du gouvernement du Québec en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

ATTENDU QUE la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) et l'Arrondissement de Montréal-Nord ont co-piloté en 2019-2020 un exercice de mobilisation territoriale en vue d'articuler et de développer le Plan de développement social 2021-2026 et sont engagés solidairement dans sa mise en oeuvre;

ATTENDU QUE l'Arrondissement de Montréal-Nord s'est doté d'une planification stratégique 2016-2025 Oser ensemble Montréal-Nord (actualisée en 2023);

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord a été identifié par l'Indice d'équité des milieux de vie de la Ville de Montréal comme l'un des trois milieux témoins prioritaires de son programme Quartier inclusifs et résilients 2030 parce que ceux-ci cumulent les plus grands indices de vulnérabilité quant à l'ampleur de leurs besoins en termes de pauvreté, enclavement, insécurité, manque d'accès aux services, insalubrité, îlots de chaleur, dévitalisation commerciale;

ATTENDU QUE la population de l'arrondissement de Montréal-Nord a augmenté de 5% entre 2016 et 2021 (soit 4 237 habitants de plus, passant de 84 234 à 88 471 habitants) alors que la population de Montréal a augmenté de 3,4%;

ATTENDU QUE la population de l'arrondissement de Montréal-Nord est composée à 39,3% de personnes immigrantes (soit 33 610 au total en augmentation de 13,6% depuis 2016),

ATTENDU QUE la population de l'arrondissement de Montréal-Nord est composée à 71,6 % de locataires, que 24,6% des ménages locataires consacrent 30% et plus de leur revenu aux frais de logement et que 18,6% des ménages locataires ont des besoins impérieux en matière de logement;

ATTENDU QUE la proportion de la population âgée de 18 à 64 ans en situation de faible revenu de l'arrondissement de Montréal-Nord s'élève à 17,3% et que l'arrondissement de Montréal-Nord arrive au 1^{er} rang sur 19 arrondissements en 2020 pour la part de transferts gouvernementaux dans le revenu à 34% comparativement à 20,2% pour la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE les inégalités sociales de santé vécues par la population de Montréal-Nord ont amplifié l'impact de la COVID-19 sur le territoire nord-montréalais durant la pandémie et ses effets sociaux post pandémiques, caractérisés notamment par l'exacerbation des problématiques de violence chez les jeunes et de violence conjugale dont les femmes sont majoritairement victimes;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord a été identifié au 2^e rang comme territoire prioritaire d'intervention auprès des jeunes par la Ville de Montréal dans son Programme Prévention Montréal 2023-2025 notamment sur la base du nombre de jeunes de moins 30 ans impliqués dans un crime violent et du nombre d'événements criminels recensés de 2015 à 2020;

ATTENDU QUE les organismes communautaires et les institutions membres de la Table femmes osez au féminin de l'arrondissement de Montréal-Nord se sont dotés d'un Plan d'action collectif en matière de violence conjugale et violence dans les relations intimes chez les jeunes à Montréal-Nord 2022-2027;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord, en réponse aux besoins de sa population et à la recommandation du rapport d'enquête du coroner André Perreault sur la mort en 2008 du jeune Fredy Villanueva de « se doter plan d'action particulier relatif à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des personnes et des communautés de Montréal-Nord », s'est effectivement doté de nombreux outils pour agir; lesquels nécessitent d'obtenir un soutien gouvernemental accru;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord dispose de moins d'organismes communautaires financés par les bailleurs de fonds que la plupart des quartiers centraux de Montréal alors qu'il doit desservir une plus grande population défavorisée;

ATTENDU QUE les organismes communautaires de Montréal-Nord reçoivent les plus bas taux de financement de la mission à Montréal (à l'exception de Saint-Léonard) et que la moyenne du financement gouvernemental à la mission des organismes communautaires reconnus de Montréal-Nord par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) est de 111 403,39\$ alors que la moyenne montréalaise est de 184 455,36\$;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord sollicite la contribution urgente du gouvernement du Québec pour appuyer un vaste plan de revitalisation urbaine, économique et sociale de Montréal-Nord permettant une planification des investissements publics afin d'accroître par exemple ses espaces verts et de se doter d'un Centre aquatique et sportif récréatif accessible à la population de l'arrondissement (Montréal-Nord ne possédant aucune installation récréo-sportive collective d'intérieur;

/3

CA23 10 191 (suite)

ATTENDU QUE la démarche de participation de l'Arrondissement de Montréal-Nord à la consultation publique gouvernementale s'inscrit en cohérence avec la Déclaration du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour revitaliser l'Est de Montréal, signée en 2018, qui sert de véhicule pour soutenir une action intensive et structurante à Montréal-Nord comme milieu de vie ;

Et résolu :

QUE soit approuvée la participation de l'arrondissement de Montréal-Nord, conjointement avec la Table de quartier de Montréal-Nord, à la consultation publique pour l'élaboration du quatrième plan d'action du gouvernement du Québec en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

QUE soit approuvé le dépôt d'un mémoire conjoint de l'Arrondissement de Montréal-Nord et de la Table de quartier de Montréal-Nord lors de cette consultation gouvernementale.

Adopté à l'unanimité.

15.01

Abdelhaq SARI

Marc-Aurele APLOGAN

Maire suppléant

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 28 juin 2023